

le mot du Maire

L' édition de notre quatrième bulletin est une occasion pour l'équipe municipale de faire le point , de vous informer sur les travaux réalisés et , aussi, de vous faire part des projets que nous souhaitons mettre en place cette année.

Nous serions heureux d'être informés de vos suggestions afin que chacun puisse participer selon ses possibilités à la vie de la Commune et donc de la Société.

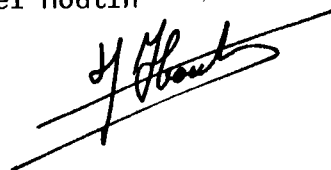
Le développement et l'aménagement de l'espace rural est à l'ordre du jour. Le Législateur propose de créer des "Communautés de Communes".Ce projet soulève encore beaucoup d'interrogations quant à l'avenir et à la gestion de nos petites communes. Plus les structures s'éloignent de la base, plus les décisions nous échappent et plus la gestion devient donc difficile. Une décision importante sera à prendre du cours de cette année par le Conseil Municipal.

L'animation de nos communes est due en grande partie à la vie associative et à son bénévolat. Merci à tous. Félicitations au Président et à l'ensemble du club de football pour leur performance de 1991/1992.

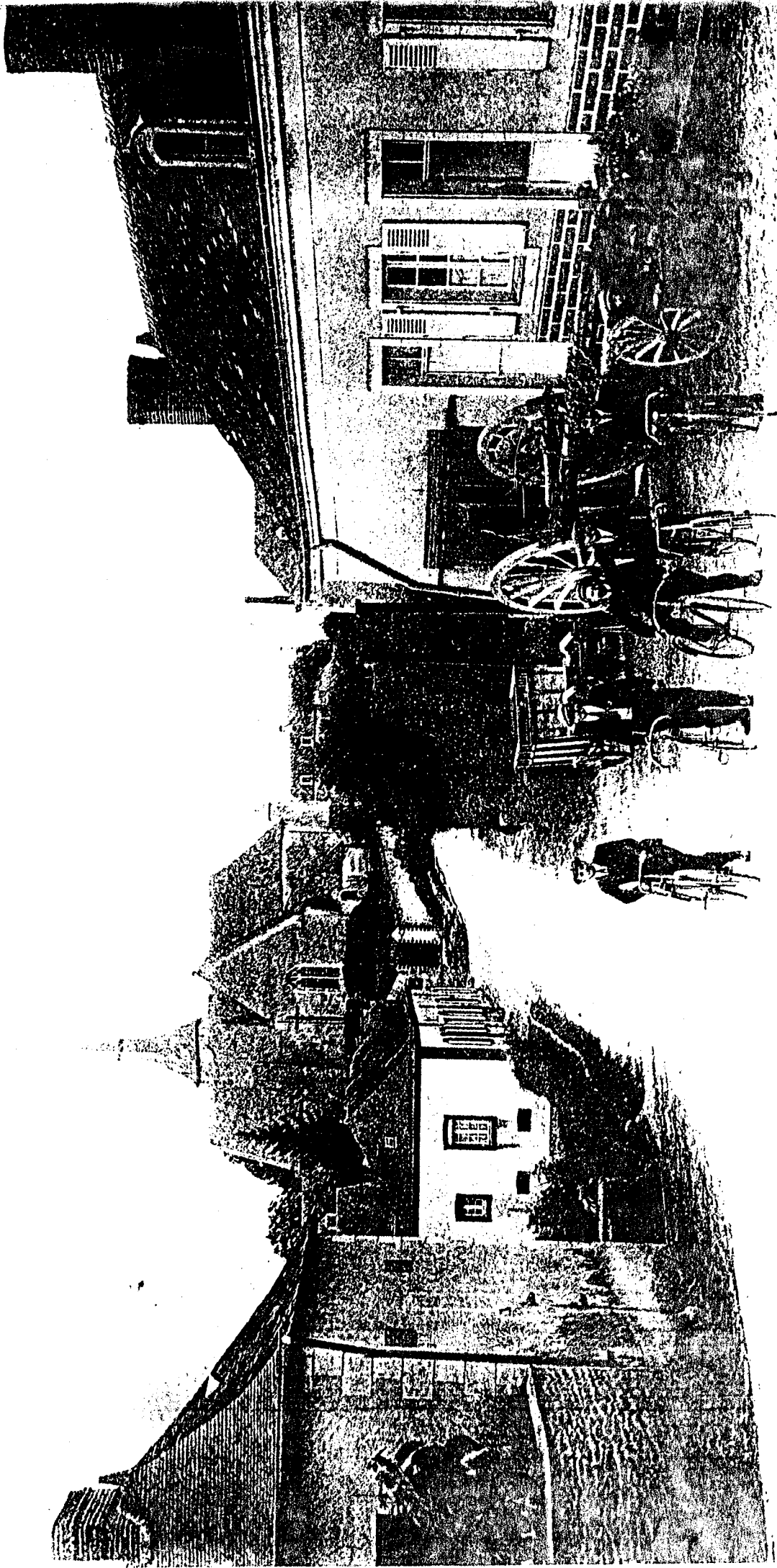
Nos projets pour 1993 vont se limiter à la voirie, à la réhabilitation de la maison des "Remises" et à l'aménagement du pourtour du plan d'eau.Un sentier pédestre sera bientôt utilisable.Le concours communal des maisons fleuries sera à nouveau organisé avec en plus une troisième catégorie: maisons isolées et fermes.

Au moment où vous recevrez ce bulletin, l'année nouvelle n'aura que quelques jours, aussi le Conseil Municipal et moi même adressons à chacun nos meilleurs voeux et une bonne intégration aux nouveaux habitants de la Commune.

Michel Houtin



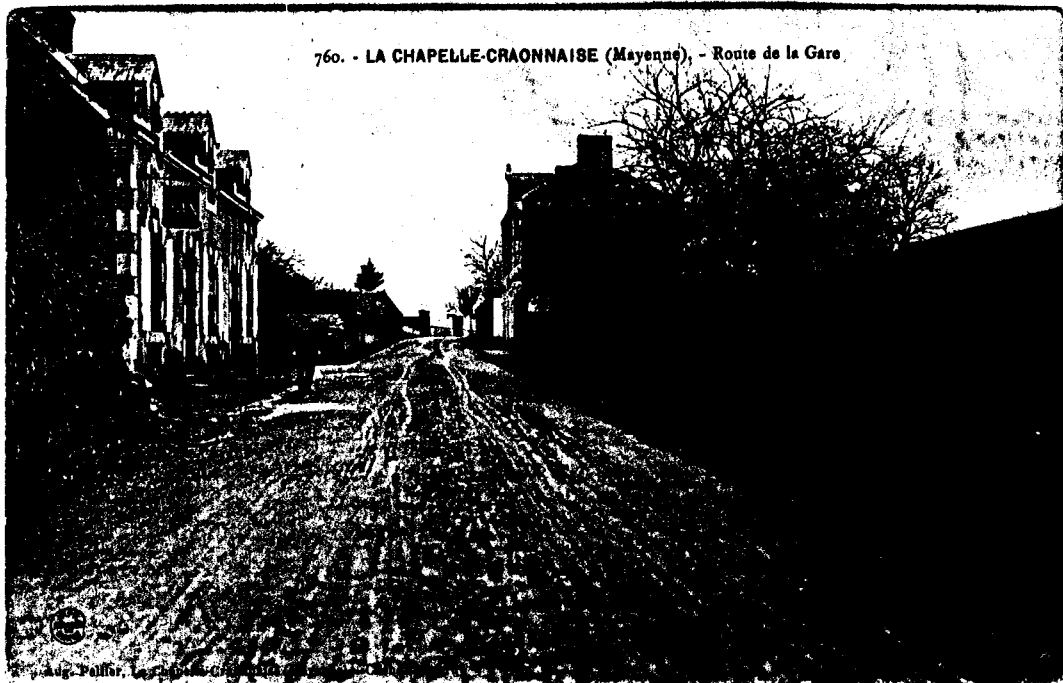
La CHAPELLE-CRAONNAISE (Mayenne). — Rue Principale



ÉDIT. P. DUTERTRE

CLICHÉ H. MAUXION COSSÉ-LE-VIVIEN

LA CHAPELLE CRAONNAISE D'HIER



LE CENTENAIRE DE LA MAIRIE

C'est dans sa séance du 8 Août 1887 que fut évoquée pour la première fois la construction de la mairie. Monsieur VERGER, meunier à Chauvigné était Maire.

La loi du 30 Octobre 1886 obligeait les municipalités à construire des bâtiments scolaires et, aussitôt, il fut envisagé d'y adjoindre une "salle de Mairie" puisque la commune n'en possédait pas.

En effet, jusqu'à la révolution, c'est l'église qui servait de lieu de réunion à la population et le cahier de doléances avait été adopté à la grande porte de l'église.

Dans sa séance du 5 Février 1888, le conseil municipal envisagea plusieurs emplacements.

1) une partie de l'ancien cimetière où fut ultérieurement construit le bureau de poste

2) le cloteau de la "Cour Fourrée".

3) le champ de la touche au bord de la route du Pessis ou fut créé beaucoup plus tard le lotissement.

La première solution fut écartée, le terrain étant trop exigü. Le champ de la Touche, l'inspecteur s'y opposa, le terrain étant en contre haut ce qui nécessitait des marches. D'autre part il objectait la proximité d'un débit de boissons.

Le 10 Mars 1889, le projet était adopté et le financement établi lors de la séance du 9 Novembre 1890.

L'adjudication des travaux eut lieu le 22 Septembre 1891 au bénéfice de Mr Pierre REVEILLARD, entrepreneur à la Selle Craonnaise. La mort de l'architecte, Monsieur MEDINA de Château Gontier et son remplacement par Monsieur HELAIN ralentirent les travaux. Le 29 Août 1893 eut lieu la réception des travaux dont le règlement fut retardé, l'architecte Mr Hélain ne fournissant pas les documents nécessaires.

En définitive, la construction de l'ensemble Mairie Ecole revint à la somme de 21 040,70 F.

Il convient de souligner que cet ensemble a été bien conçu et que peu de petites communes possèdent une mairie d'aussi belle apparence.



* Mairie

ravalement façade , aménagement d'une salle à l'étage et réfection
du mur de la cour : 101 000 F T.T.C

subvention Conseil Général dans le cadre de l'aide aux communes rurales:
35 000 F

* Murs cimetière et murs sanctuaire église: 15 347 F T.T.C

* Terrain de football

main courante : 21 210,00 F

chauffe eau : 4 757,00 F

* Extension éclairage public: 15 091,00 F

subvention Syndicat Electrification : 3 773 F

* Horloge Eglise: 15 056 F

* Cour salle des fêtes: 51 000 F

subvention DGE : 10 800 F

* Logements locatifs dans le cadre du SIVM

terrain cédé gratuitement et participation de 120 000 F

Ces logements sont habités depuis le 1er Septembre. La taxe d'habitation revient à la Commune et la dotation globale de fonctionnement, versée aux communes suivant le nombre d'habitants sera valorisée.

NOS PROJETS POUR 1993

* Acquisition et réhabilitation de la maison des "Remises"

* Voirie: Chemin de la Métairie et V.C. n° 301

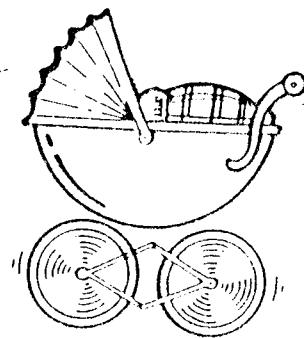
* Aménagement plan d'eau: aire de pique nique

ETAT CIVIL

AU CARNET DE LA COMMUNE

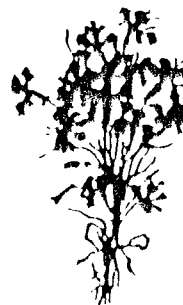
NAISSANCES

- * GESLIN Kelly née le 2 Juillet 1992 à Laval
- * BALAVOINE Anne Laure née le 15 Juillet 1992 à Laval



DECES

- * LEGENDRE Julien décédé le 27 Septembre 1992



services et tarifs

PHOTOCOPIES

l'unité: 1,00 F
+ de 50: 0,50 F
Scolaires: 0,10 F l'unité

CARTES DE PECHE

Cartes à la journée: 6,00 F pour une gaule
Cartes à l'année réservées aux habitants de la commune:
- 100 F la carte pour deux gaules par personne
- 50 F la carte pour les enfants de moins de 14 ans

TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES FETES

- un buffet campagnard jusqu'à 40 personnes	287 F
- un " " de 41 à 70 personnes	344 F
- un " " de plus de 70 personnes	416 F
- un buffet campagnard le midi au prix du repas en fonction du nombre de personnes	
- un repas jusqu'à 40 personnes	458 F
- un repas de 41 à 70 personnes	515 F
- un repas de plus de 70 personnes	629 F
- vin d'honneur	104 F
- chauffage: pour un vin d'honneur	32 F
pour une autre location	84 F
- location pour une association communale (chauffage compris)	228 F
- location pour une association hors commune (chauffage non compris)	287 F
- Location forfaitaire à l'année pour le club du 3 ^{ème} âge	228 F
- deux locations gratuites par association communale et par an (en partant du 1 ^{er} Janvier de l'année en cours)	
- remboursement vaisselle cassée ou perdue, l'unité	10 F

SERVICES PUBLICS

La Mairie est ouverte le Mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Jeudi de 14h à 17h

Samedi de 9h à 12h

Sapeurs Pompiers de Craon: tél. 43 06 12 92 urgence le 18

Gendarmerie de Cossé le Vivien tél. 43 98 69 09 urgence le 17

Une BENNE pour les grosses ferrailles sera mis à disposition les 13 et 14 Mars.

CONCOURS MAISONS FLEURIES 1992

Maisons fleuries
Les lauréats du concours



Le jury composé de Monsieur Benâtre, Adjoint au Maire de St Poix, de Monsieur Houdemon, horticulteur à La Selle Craonnaise et de Madame Claudine Bouleau , a visité le bourg le 23 Juillet et a classé dans l'ordre suivant:

- Maisons avec jardins visibles de la rue - Maisons façades

- 1) Mr et Mme Belley
- 2) Mr et Mme Madiot
- 3) Mr et Mme Saudrais
- 4) Mr et Mme Arthuis
Mr et Mme Moriceau
- 5) Mr et Mme Guillomet

- 1) Mr et Mme Belley Louis
- 2) Mme Arthu
- 3) Mr et Mme Littée
- 4) Mr et Mme Cherruault
Mr et Mme Lesaulnier
- 5) Melle Lesage

En 1993 une troisième catégorie sera proposée : Maisons isolées et Fermes fleuries.

la parole est à nos associations



Le CLUB de la BONNE HUMEUR

Le Club a regroupé 45 adhérents pour 1992

Une quinzaine de personnes environ se retrouvent tous les jeudis pour la belote, le palet ou la pétanque. Le 9 janvier, nous avons dégusté la galette des rois et le 20 Février, des crêpes, suivi du renouvellement du bureau pour trois ans.

Le 23 Mai, des membres de notre club ont parcouru la commune pour la quête contre le cancer. 4560 F ont été recueillis. Nous remercions toutes les personnes pour leur bon accueil.

Le lundi 12 Juin, notre voyage organisé nous a conduit au Domaine de "la Petite Couère" dans un cadre magnifique, ensuite nous avons déjeuné au "Relai des chasseurs", puis, terminé la journée par une visite à la Mine Bleue avec descente au fond en funiculaire.

Le 18 Juin, un vin d'honneur nous a réunis pour fêter les 80 ans d'un de nos membres en présence de sa famille. Un petit cadeau lui a été remis. Le 24 Juin a eu lieu la journée départementale des aînés ruraux à Saint Berthevin, en présence des autorités du département.

25 Septembre: repas du club sans la présence de Mr le Maire, excusé.

Le 18 Décembre avait lieu le "pot au feu" suivi de la bûche de Noël et d'une petite sauterie familiale en présence de Mr le Maire et de son épouse.

Le premier jeudi de chaque mois a toujours lieu notre petit bal dans une très bonne ambiance

Nous profitons de ce bulletin pour inviter les retraités et pré retraités à venir nous rejoindre le jeudi. C'est avec joie que nous les accueillerons.

MEILLEURS VOEUX à TOUS



Une nouvelle année vient de s'écouler apportant à chacun de nombreuses joies. Certaines de ces joies, nous, parents d'élèves, les avons partagées avec vous lors des manifestations organisées par l'école, pour et avec les enfants, les nôtres et peut-être les vôtres à l'avenir. L'école est ouverte à tous.

Ces manifestations, que ce soit la "poule au pot" en Avril, la soirée théâtre avec la troupe de Saint Quentin Les Anges en Novembre ou l'Arbre de Noël avec le foyer des jeunes en Décembre, vous invitaient à passer des soirées agréables entre amis, à rire, à danser. Pari tenu!

Avec en plus le concours de belote organisé cette année en Octobre et la Saint Sylvestre en lien avec le Comité des fêtes, nous avons fait le tour des manifestations qui visent à nous rapporter quelques bénéfices nécessaires au meilleur fonctionnement d'une école qui nous tient tant à coeur.

Merci à vous tous spectateurs mais aussi bénévoles dont l'aide et le soutien nous sont précieux et meilleurs voeux pour 1993.

NB: quelques changements sont à noter:

*exceptionnellement pas de cours préparatoire cette année(absence d'enfants de 6 ans scolarisés à La Chapelle Craonnaise), seulement une maternelle qui regroupent 14 enfants, de 2 à 5 ans.

* Un nouveau président: Mr Jean Luc DUPONT

* Une nouvelle trésorière : Mme Claudine LECOT

le Bureau de l'école



Remise des maillots offerts par le "Bar des Sports": Marie France et Jean-François, La Chapelle Craonnaise et des shorts offerts par Ambulance Besnier Craon pour le club de tennis de table

Nous vous présentons nos meilleurs voeux pour l'année 1993. Suite aux élections du bureau en Avril, Jean Christophe Houtin assure désormais la présidence du foyer des jeunes composé de 70 membres.

Nous vous invitons à participer à toutes nos manifestations traditionnelles (galette des rois, Mouillottins.....) .

Grace au dynamisme des jeunes, la soirée antillaise a réuni 500 personnes l'an passé. Devant un tel succès, nous avons l'intention de renouveler ce genre de manifestation.

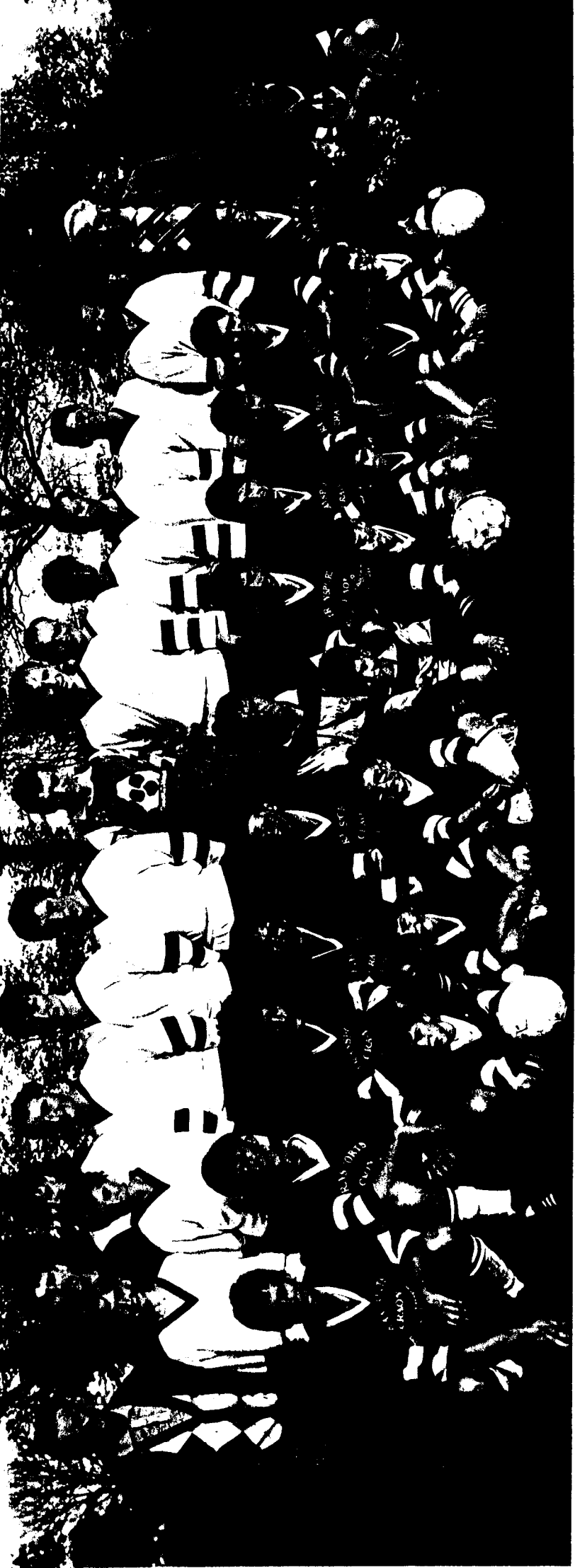
La journée du rallye vélo s'est déroulée sous un soleil éclatant.

Après un repas organisé le 28 Novembre en mémoire du faux mariage, les deux premiers mariés du foyer, accompagnés de nous tous, ont "déterré" le cercueil enfoui à l'occasion du faux mariage.

Le ping pong, considéré comme un "petit loisir" au début de l'année, a pris une certaine importance au sein du foyer et quelques joueurs sont maintenant licenciés. Un tournoi mixte a été organisé par ces derniers et 60 participants non licenciés y ont pris part. Ce tournoi s'est déroulé sur plusieurs soirées, la finale ayant eu lieu le samedi 16 Janvier.

Nous achevons ce petit mot en remerciant sincèrement toutes les associations et personnes qui se sont dévouées pour la réalisation et l'animation de nos différentes activités.

Le Foyer des Jeunes.



L' Association sportive a commencé son année par la galette des rois toujours aussi populaire et profitant de cette occasion il y a eu un tirage au sort des calendriers vendus cette année. Un vase, une boîte de gateaux ,une bouteille de vin ainsi que de nombreux autres lots étaient remis.

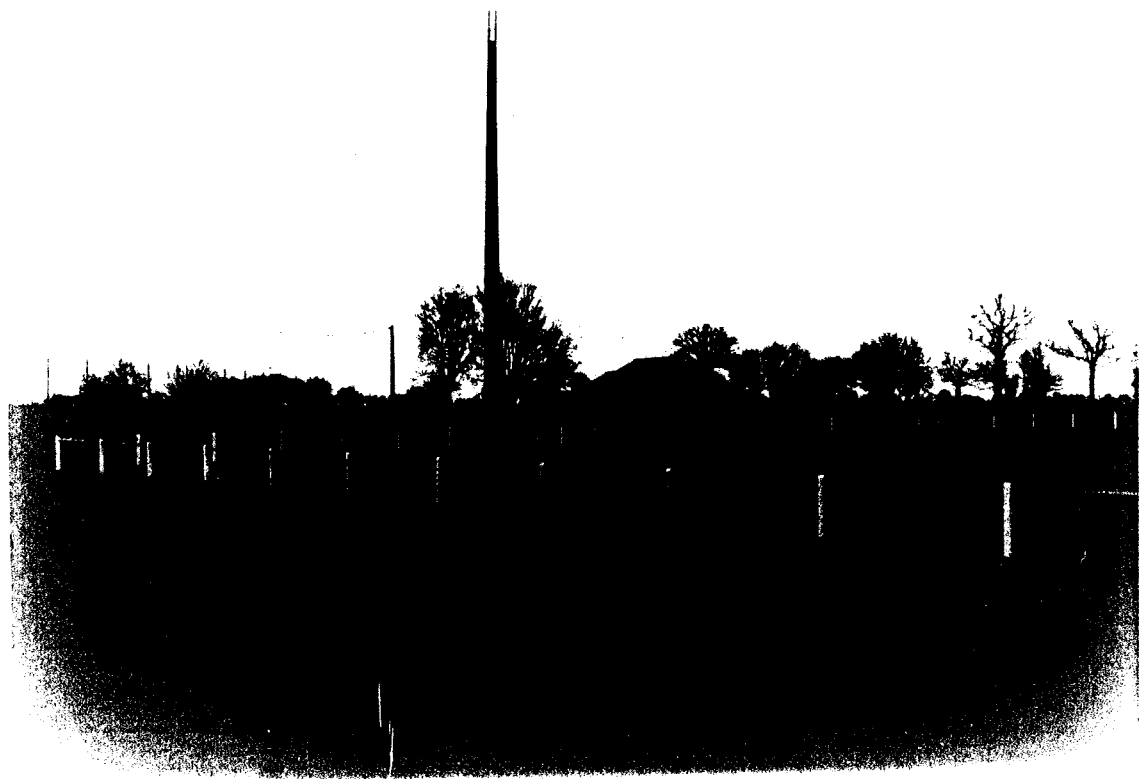
Le tournoi de football organisé le lundi de Pâques sur le terrain municipal attira de nombreux clubs voisins, auxquels s'ajoutèrent beaucoup de supporters. Près de 500 entrées ont été enregistrées et 43 équipes inscrites au podium. De nombreux lots furent distribués (maillots, challenges, chaussettes, ballons, coupes etc.....).

Le couscous a été reconduit cette année et le sera désormais tous les 2 ans. Beaucoup de préparation et de travail le jour même ont permis de recevoir plus de 200 personnes le soir du 12 Septembre.

Résultats de la saison 91/92: Seniors A 1ère sur 12, Seniors B 3ème sur 11, Cadets 4ème sur 8, Minimes 1ère sur 7 Pupilles 7ème sur 7, Poussins 6ème sur 7

Nous avons eu une équipe A performante puisqu'elle a gagné 17 matchs, 3 matchs nuls et perdu 2 matchs seulement. Ces résultats ont permis d'accéder en 2ème division comme beaucoup de clubs voisins qui jouent à ce niveau et d'être invités par le district à la compétition des inter groupes de fin de saison le 9 Mai à St Berhevin. La saison terminée, le district de la Mayenne a fait son assemblée générale au mois de juin et a remarqué le bon comportement du club de La Chapelle Crse. Un challenge FAIR PLAY nous a été remis.

***** BRAVO LE CLUB *****



Suite à cette saison agréable, il fallait améliorer le terrain afin de recevoir de nouvelles équipes, aussi nous avons tous mis la "main à la pâte" et nous avons installé la main courante, repeint les menuiseries des vestiaires.

Nous remercions la municipalité pour son appui financier permettant d'acheter les principaux matériaux ainsi que l'achat d'un second chauffe eau, merci aussi pour l'entraide des bénévoles. Le club a également installé des projecteurs pour l'éclairage des entraînements.

Le mandat du bureau étant à terme (3ans), une assemblée générale fut décidée et à la suite d'un vote le bureau a été reconduit dans son ensemble, la présidence étant assurée par Thierry Métairie.

Nous pouvons conclure par un petit mot sur la saison 92/93.

L'équipe A évolue en 2^{ème} division, ce qui est pour beaucoup une nouvelle expérience. Pour l'instant, les résultats ne sont pas faciles à accrocher, mais attendons, il y a encore des matchs à disputer et l'objectif étant de se maintenir impérativement.

Pour l'équipe B, tout va bien pour l'instant puisqu'elle joue les premiers rôles du groupe de 3^{ème} division.

BONNE SAISON à TOUS



Lors de l'Assemblée générale du 13 Mars 1992, le bureau du Comité des fêtes a été renouvelé; en voici sa composition:

Président d'honneur:	Monsieur le Maire
Président	: Bertrand Chaudet
Vice Président	: Rémy Garot, Christian Saudrais
Secrétaires	: Claude Guillomet, Jean Christophe Houtin
Trésoriers	: Maurice Lemesle, Henri Bannier
Membres	: Francis Cournez, Yvette Gentilhomme, Paul Garot, Albert Prioux Guy Chauvin, Loïc Aubert, Serge Caillard

Les dernières lueurs des festivités de fin d'année estompées que déjà il faut regarder vers 1993.

A cette occasion, toute l'équipe vous adresse, ou vous renouvelle ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année, qui nous permettra de nous retrouver dans l'amitié et la bonne humeur, lors des différentes manifestations.

Après le bal disco du 20 février, la nouvelle édition du circuit des huit clochers se déroulera le 7 Mars, en deux passages, sous la tutelle de l'Union Cycliste Cossé Quelaines.

Le bal " Fêtes des Mères" nouvelle formule , du 5 juin sera suivi de la fête communale les 10 et 11 juillet. Là aussi , un programme plus ambitieux est à l'étude.

Enfin, le concours de belote en Novembre, clôturera ces diverses activités.

Que les nombreux bénévoles, participant à l'organisation de toutes ces journées, soient ici vivement remerciés.

Le Comité des fêtes

AMICALE DES ANCIENS D'AFRIQUE DU NORD

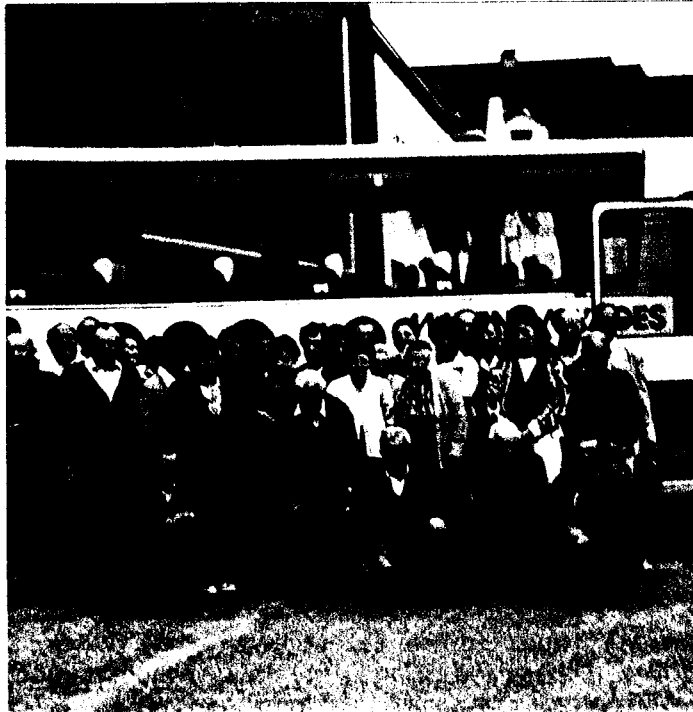
Notre amicale est composée de 13 adhérents qui ont effectué un certain temps de leur service militaire en Algérie.

Elle comprend: President: Raymond ARTU, Vice Président: Henri BANNIER
Secrétaire: Francis COURNEZ, Trésorier: Michel HOUTIN, membres: M. Lemesle, A. Prio, P. Carot
R. Lefèvre, G. Fouquenot, V. Mignot, G. Collet; R. Houdemou et H. Beucher qui n'habitent plus
la commune mais sont restés de fidèles adhérents, nous les en remercions.

Nos activités se ressemblent d'une année à l'autre; participation à
l'Assemblée générale départementale le 20 Septembre à Craon, Assistance aux cérémonies
de souvenir des 8 Mai et 11 Novembre

Côté animation, nous reconduisons aussi le même programme à savoir:
Concours de belote le dernier weekend de Janvier, soirée galette des rois avec nos
camarades de l'Amicale d'Athée le 1er Samedi de Février; à rappeler notre voyage à
"Port Saint Pére", visite du Safari Africain et promenade sur la mer. Une journée
détente appréciée de tous!.

l'Amicale



AMICALE MUTUELLE D'ENTRAIDE

Cette association, créée en 1977 a pour but d'aider les agriculteurs en cas de
"coup dur" survenu à un adhérent. 19 membres forment trois groupes de travail dont les
responsables sont cette année:

- Groupe 1 CHAUVIN Guy
- " 2 HOUTIN Paul
- ' 3 MILET Roland

le Bureau

GROUPEMENT LOCAL DE DEFENSE SANITAIRE DU BETAIL



Rien de particulier à signaler, pas de vaccination cette année pour la plupart de nos exploitations(les prophylaxées et vaccinations sont programmées par le G.D.S) .

Espérons que ce relâchement ne nuira pas à la bonne santé actuelle de nos troupeaux! Restons vigilant...

D'autre part le groupement départementale aide les jeunes en première installation en proposant un classeur sanitaire très complet en information.

Un assemblée générale intercommunale sera organisée prochainement.

Le Président.

GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES

Comme les autre années, le groupement a participé à la destruction des nuisibles en organisant une battue aux renards qui a eu lieu en Novembre 1992. Au cours de celle ci , il a été tué 4 renards et une fouine sur la commune. De nombreux rats ont également été piégés au plan d'eau.

Les justificatifs pour les primes sont à remettre chez Mr Paillard Paul. Il sera organisé une réunion en Juin pour la remise des indemnités.

Le groupement remercie toutes les personnes qui ont participé à la destruction des nuisibles.

Le Groupement de défense



CONSEILS UTILES

COMMENT OBTENIR

Documents désirés	Où s'adresser ?	Pièces à fournir	Coût	Observations
Passeport	Mairie	2 photos d'identité semblables, attestation de domicile, carte d'identité ou livret de famille	Timbre fiscal à 350 F	Mineurs : se renseigner en mairie. En cas de divorce des parents, original du jugement
Certificat de non-imposition	Trésor Public	Délivré automatiquement aux personnes non-imposables	Gratuit	
Certificat de nationalité	Greffe du Tribunal d'Instance du domicile		Gratuit	
Certificat de non-gage	Préfecture du lieu d'immatriculation du véhicule	Demande par écrit en joignant une enveloppe timbrée	Gratuit	Retirer imprimé en mairie
Certificat de concubinage	Délivré par la mairie sur l'attestation de deux témoins français majeurs, non-parents entre eux, ni parents des concubins (munis de leur pièce d'identité)	Carte d'identité des deux concubins	Gratuit	
Permis de chasser	Mairie du domicile	Imprimé à prendre à la mairie pour passer l'examen, accomplir les formalités prévues (mairie-préfecture)		
Visa - Validation annuelle	Mairie du domicile ou de résidence	Timbre de la Fédération. Attestation d'assurance. Permis de chasser		Pour une validation départementale, se procurer le timbre auprès de la Fédération du département choisi
Certificat de scolarité	Directeur de l'école		Gratuit	
Certificat de travail	L'employeur		Gratuit	
Certificat de vaccination	Praticien qui effectue le vaccin	Présenter les certificats originaux ou les carnets de santé de l'enfant	Gratuit	
Copie conforme	Mairie	Présenter la copie et l'original	Gratuit	
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	Livret de famille et certificat de décès	Gratuit	Dans les 24 h qui suivent le décès
Extrait acte de décès	Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile	Date du décès, nom, prénoms (nom de jeune fille éventuellement)	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse
Extrait acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer date du mariage, nom, prénoms	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse
Extrait acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer date de naissance, nom, prénoms	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Documents désirés	Où s'adresser ?	Pièces à fournir	Coût	Observations
Extrait acte de naissance de Français nés à l'étranger	A demander au service central d'état civil : B.P. 106, 44035 Nantes Cedex	Indiquer date de naissance, nom et prénoms	Gratuit	
Fiche d'état civil	Toutes les mairies	Livret de famille ou extrait de naissance ou carte d'identité française en cours de validité	Gratuit	
Fiche de nationalité française	Toutes les mairies	Carte d'identité française en cours de validité	Gratuit	
Légalisation de signature	Mairie	La signature à légaliser doit être faite devant un employé municipal avec carte d'identité	Gratuit	
Livret de famille parents non mariés	Mairie	Carte d'identité + extraits actes de naissance	Gratuit	
Duplicata du livret de famille	Mairie du domicile	Carte d'identité	Gratuit	
Casier judiciaire	Pour les personnes nées en France métropolitaine et à l'étranger : Service du Casier Judiciaire, 107, rue Landreau, 44079 Nantes Cedex. Pour les personnes nées dans les DOM-TOM, s'adresser au Greffe du tribunal de Grande Instance du lieu de naissance	Joindre à la demande une fiche d'état civil et une enveloppe timbrée	Gratuit	
Carte grise	Mairie ou préfecture	Certificat de vente, carte grise barrée et signée par le vendeur ou certificat de conformité (éventuellement certificat de non-gage), carte d'identité ou de séjour. Justification de domicile de moins de 6 mois	120 F/C.V. Demi-prix pour motos et véhicules de + 10 ans	Certificat de passage pour les véhicules de + 5 ans
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Carte d'identité ou livret de famille, justification de domicile (quittance loyer ou EDF)	Gratuit	Avoir 18 ans et être de nationalité française
Carte nationale d'identité (valide 10 ans) Renouvellement	Mairie	2 photos d'identités semblables, justification de domicile Ancienne carte	150 F	Attestation de domicile (quittance loyer ou EDF) En cas de divorce, jugement du divorce
Certificat d'autorisation de sortie de territoire délivrée aux mineurs de nationalité française voyageant seuls	Mairie du domicile	Présence du père ou de la mère avec le livret de famille et carte d'identité du mineur	Gratuit	En cas de divorce des parents, jugement de divorce

PRÉVENTION

* MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE*SECURITE SOCIALE* CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE *

Le Comité Communal, élu de la M.S.A. se tient à la disposition de chaque adhérent pour tous renseignements et explications concernant toutes les démarches et possibilités d'aides. Les aides offertes par la M.S.A. sont identiques à celles de la Caisse Allocations Familiales et de la Sécurité Sociale. Le rôle de ces organismes n'est pas seulement financier mais aussi de prévention et d'éducation.

- Pour les enfants

- * ne pas oublier les vaccinations et les visites obligatoires et pourquoi pas celles recommandées telle que l'ophtamologiste vers 4 ans.
- * possibilité d'une aide de la travailleuse familiale pour une naissance ou un accident

- Pour les personnes âgées

- *possibilité d'une aide ménagère régulièrement ou occasionnellement
- * possibilité de portage de repas à domicile certains jours(service rendu par la commune , se renseigner à la Mairie)

QUELQUES CONSEILS RAPPELES REGULIEREMENT PAR CES ORGANISMES

Une alimentation équilibrée évite certaines maladies ou simplement une aggravation. Le calcium est important pour la croissance mais aussi pour les personnes d'un certain âge qui ne le fixent pas aussi bien ; ne pas oublier les produits laitiers. Les vitamines se trouvent dans les légumes frais mais attention disparaissent après 3 ou 4 jours de conservation. Ne prendre à chaque fois que la quantité nécessaire pour un repas.

La pharmacie familiale déborde quelque fois; pourquoi ne pas donner au pharmacien les médicaments inutilisés . Ils pourront servir pour les plus pauvres. Ne pas oublier de vérifier régulièrement les dates limites d'utilisation. Un médicament périmé peut être dangereux. Ne pas jeter les médicaments périmés à la poubelle, mais les remettre au pharmacien , certains éléments qu'ils contiennent peuvent polluer.

Pour éviter la pollution et le gaspillage, n'oublier pas d'utiliser les containers pour les bouteilles vides et autres verres.

Pour les jeunes et les chomeurs, il existe pour le canton, à la Mairie de Cossé le Vivien une structure d'accueil et d'aide : l'ALPINE.



*Installations classées pour la protection de l'environnement

DECRET n° 92 185 du 25 Février 1992

Ce décret modifie en premier lieu le seuil de l'autorisation (qui passe de 250 à 200 animaux) pour les établissements détenant des veaux et des bovins à l'engrais, en second lieu il introduit dans la nomenclature les établissements détenant des vaches laitières et (ou) mixtes et vaches nourrices à partir de 40

ÉTABLES DE PLUS DE 40 VACHES SE SIGNALER AVANT LE 27 FÉVRIER 1993

Dans le numéro de Juin d'Informations Laitières, nous avons présenté la nouvelle réglementation sur les installations classées à laquelle sont désormais soumis les élevages laitiers et de vaches allaitantes.

	Moins de 40	40 à 80	80 et plus
VACHES LAITIÈRES	Règlement sanitaire départemental	Déclaration	Autorisation
VACHES ALLAITANTES		Déclaration	

Pour les élevages existants, de plus de 40 vaches laitières, mixtes ou allaitantes, des délais de mise en conformité sont prévus :

- 7 ans pour les points relatifs à la conception et l'aménagement des bâtiments.
- 5 ans pour la maîtrise des épandages.
- 2 ans pour la réduction des nuisances (déchets et bruits).

Pour bénéficier de ces délais, il faut se signaler à la Préfecture ou à la DSV avant le **27 Février 1993** (rappelons que la date limite étant initialement fixée au 27 Août 1992 et que le délai a été prolongé de 6 mois).

Si l'exploitant ne s'est pas signalé, des travaux de mise en conformité pourront être exigés immédiatement en cas de contrôle.

Pour les installations concernées, des imprimés sont à retirer en Mairie et à retourner à la Préfecture avant la date ci dessus.

* PERMIS DE CONSTRUIRE OU DECLARATION DE TRAVAUX

Nous vous rappelons que quiconque désire entreprendre ou implanter une construction à usage d'habitation ou non doit au préalable obtenir un permis de construire. Cette obligation s'applique également :

- aux habitations légères de loisirs
- aux vérandas
- aux travaux ayant pour but la création d'un ou de plusieurs niveaux supplémentaires, aux locaux enterrés et aux changements de destination d'immeuble.

Les ravalements de façades, les habitations légères de loisirs (inférieures à 35m² les murs de clotûre, les modifications de façades ainsi que les constructions de moins de 20 m² sont soumis à déclaration de travaux.

Les permis de construire ou déclarations de travaux sont à déposer en Mairie.

NB: Nous vous prions de bien vouloir nous excuser de la parution un peu tardive de ce bulletin. Un stage de formation des secrétaires de Mairie nous a empêché de vous le transmettre plus tôt.

Calendrier des Fêtes

16 JANVIER	Galette des rois du Football
29 30 31 JANVIER	Concours belote A.F.N
20 FEVRIER	Bal Disco Comité des fêtes
28 MARS	Repas des Anciens
12 AVRIL	Tournoi de foot
24 AVRIL	Diner Dansant OGEĈ
8 MAI	Bal des Mouillotins(foyer de jeunes)
5 JUIN	Bal Fêtes des Mères(Comité des fêtes)
10 11 JUILLET	Assemblée Communale
24 JUILLET	Fête Champêtre(foyer des jeunes)
15 AOUT	Rallye(foyer des jeunes)
8 9 10 OCTOBRE	Concours de belote Foot
19 20 21 NOVEMBRE	Soirée dansante(foyer des jeunes)
18 DECEMBRE	Arbre de Noël
31 DECEMBRE	Saint Sylvestre

